

Dispositifs régionaux d'aide à l'emploi



Cette *Fiche conseil* vous permettra de prendre connaissance des différents dispositifs d'aide à l'emploi que les régions peuvent mettre en place.

NB: Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à être mise à jour régulièrement.

Les liens hypertexte sur la carte ci-dessous vous permettront d'accéder en un simple clic à l'information concernant votre région:





La région Alsace

→ Aide régionale aux emplois associatifs (AREA)

Le Conseil régional d'Alsace met en place une Aide régionale aux emplois associatifs (AREA) pour soutenir la création d'emplois ou soutenir la pérennisation d'emplois aidés en contrats à durée indéterminée (CDI).

Vous trouverez toutes les informations (conditions d'éligibilité, montant de l'aide, coordonnées utiles, modalités administratives pour introduire votre demande d'aide) en cliquant [ici](#)

La région Auvergne

→ « emplois tremplin »

La Région Auvergne propose un dispositif « emploi tremplin » pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (jeunes de moins de 26 ans, chômeurs de longue durée, personnes de plus de 45 ans).

Vous retrouverez toutes les informations (conditions d'éligibilité, montant de l'aide, coordonnées utiles, modalités administratives pour introduire votre demande d'aide) en cliquant [ici](#).

Contact : Mme Catherine GAUMET, Service Sports, Vie Associative et Lien Social par téléphone au 04.73.31.84.14 ou par mail c.gaumet@cr-auvergne.fr



La région Basse-Normandie

→ Accompagnement pour les emplois d'avenir

La Région Basse-Normandie met en place un accompagnement à l'insertion dans l'emploi des jeunes en emploi d'avenir en versant une aide complémentaire. Vous trouverez toutes les informations (conditions d'attribution, montant de l'aide, coordonnées utiles ...etc.) **en cliquant [ici](#)**

La région Bretagne

→ « aide à l'emploi associatif »

La région Bretagne accompagne la création « d'emplois durables dans les associations, au service de projets d'intérêt régional dans des domaines jugés prioritaires », le sport et loisirs sportifs en faisant partie.

Vous retrouverez l'ensemble des informations (condition d'attribution, coordonnées utiles, dossier de demande) **en cliquant [ici](#)**

La région Centre

→ Dispositif « CAP'asso »

La région Centre propose le dispositif « CAP'asso », notamment en direction des jeunes pour des emplois en contrat à durée indéterminée.

Vous trouverez les informations détaillés (conditions d'éligibilité, montant de l'aide, coordonnées utiles, modalités administratives pour introduire votre demande d'aide) **en cliquant [ici](#)**.

Vous pouvez également contacter la Ligue du Centre d'Athlétisme pour obtenir des informations au sujet de ce dispositif.



La région Champagne-Ardenne

→ Accompagnement pour la formation des emplois d'avenir

La Région accompagne les employeurs dans la formation des emplois d'avenir avant l'entrée en emploi d'avenir, pendant l'emploi d'avenir et avant la sortie de l'emploi d'avenir.

Plus d'informations en cliquant [ici](#) et au 03 26 21 83 22 (numéro de téléphone unique pour les jeunes, les entreprises, les associations, les collectivités locales).

La région Franche-Comté

→ Accompagnement pour les emplois d'avenir

Le Conseil Régional de Franche-Comté met en place un soutien à la formation et une prise en charge complémentaire aux employeurs d'emploi d'avenir.

Plus d'informations en cliquant [ici](#) :

→ Prime pour les contrats de professionnalisation

Le Conseil Régional de Franche-Comté met en place un appui formation/emploi pour les employeurs de contrat de professionnalisation.

Plus d'informations en cliquant [ici](#)

La région Guadeloupe

→ Dispositif « emplois-tremplins »

La Région Guadeloupe souhaite à travers son dispositif « emplois-tremplins » favoriser l'embauche de personnes sans emploi ou en situation précaire.

Vous retrouverez l'ensemble des informations (conditions d'éligibilité, coordonnées utiles, modalités administratives pour effectuer votre demande d'aide) en cliquant [ici](#)

→ Accompagnement pour les emplois d'avenir

La Région Guadeloupe peut également apporter une aide complémentaire (jusqu'à 25%) pour les emplois d'avenir. La demande s'effectue par l'envoi d'un courrier adressé au Président de la Région.



La région Ile-de-France

→ « emploi tremplin »

La région Ile-de-France propose le dispositif « Emploi tremplin » pour faciliter une embauche fin 2015.

Dates des appels à projet 2015:

Du lundi 3 novembre au mercredi 17 décembre 2014

Du lundi 9 février 2015 au jeudi 19 mars 2015

Du lundi 4 mai 2015 au mercredi 10 juin 2015

Pour plus d'information **en cliquant [ici](#)**.

Contact : sophie.menigault@iledefrance.fr

→ Accompagnement pour les emplois d'avenir

Concernant les emplois d'avenir, le conseil régional peut également apporter une aide complémentaire (uniquement pour les embauches en CDI) à celle versée par l'Etat. Pour plus d'information **en cliquant [ici](#)**.

La région Limousin

Le Conseil régional du Limousin propose une aide à l'emploi associatif. Les agréments sont accordés après l'étude du dossier qui est à retirer auprès de la Direction de l'Apprentissage, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion.

Pour plus d'informations sur cette aide vous pouvez consulter la documentation en **cliquant [ici](#)** et **contacter Christophe Nouhaud au 05 55 45 54 05 ou Olivier Predeau au 05 55 45 54 04** de la Direction de l'Apprentissage, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion du Conseil régional.



La région Lorraine

→ « Lorraine Emploi »

Le Conseil Régional de Lorraine souhaite développer des emplois « d'intérêt économique et social. Cette politique se traduit par la mise en place d'outils au service du développement et de la structuration des associations dans une logique de soutien à la réalisation de projets et à la création d'emplois ».

Vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires à la constitution d'une demande d'aide (notice technique, dossier de demande de subvention, coordonnées utiles) en **cliquant [ici](#)**.

La région Midi-Pyrénées

→ «chèque Formation-Accompagnement » pour les emplois d'avenir

La région Midi-Pyrénées met en place le chèque Formation-Accompagnement d'un montant de 1500 euros pour les emplois d'avenir (CDI uniquement) contractualisés jusqu'au 31 décembre 2014 (seules les associations de moins de 10 salariés sont éligibles).

Vous retrouverez les informations précises sur ce dispositif ainsi que le dossier de demande de subvention **en cliquant [ici](#)**



La région Nord-Pas-de-Calais

Le dispositif développé par la Région Nord-Pas-de-Calais correspond à une politique générale pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, entreprises solidaires avec agrément de la préfecture).

Vous retrouverez l'ensemble des informations sur la fiche publiée par le Centre de Ressources DLA Sport en cliquant [ici](#).

La région Provence-Alpes-Côte-D'azur

Dans le cadre de la création directe d'emplois, l'action régionale vise à appuyer toutes les démarches créatrices d'emplois, d'activités nouvelles et d'opportunités d'intégration professionnelle.

Ainsi, il est mis en place un appui financier, sous forme de subvention, pour la **création** d'un emploi d'Educateur/Animateur sportif (**Formulaire de demande disponible [ici](#)**) ou d'agent de développement (**Dossier de demande disponible [ici](#)**).

Pour toutes informations complémentaires, **vous pouvez contacter Laurent PEYRAS de la Direction du Sport et Citoyenneté au 04.88.73.66.19**



La région Picardie

→ « Emploi solidaires »

La région Picardie met en place le dispositif « Emploi solidaires ». Ce dispositif a pour objectif de soutenir la création d'emplois durables dans les territoires.

Pour plus d'information (conditions d'éligibilité, montant de l'aide, coordonnées utiles, modalités administratives pour introduire votre demande d'aide), consultez le site internet **en cliquant [ici](#)**.

→ Accompagnement régional pour les emplois d'avenir

Le Conseil Régional de Picardie prévoit également d'aider les employeurs d'emploi d'avenir en versant une aide de 10% supplémentaire à l'aide d'Etat. Soit une aide à hauteur de 85 %. Vous pouvez solliciter la mission locale lors de la contractualisation de l'emploi d'avenir pour faire la demande.

Contact : Direction de la Vie associative, des sports et de la jeunesse au 03 22 97 19 01

La région Poitou-Charentes

→ « Emploi-tremplin »

La région Poitou-Charentes propose le dispositif « emploi tremplin associatif » pour les publics éloignés de l'emploi (jeunes de 18 à 35 ans ou travailleurs handicapés).

Pour plus d'information (conditions d'éligibilité, montant de l'aide, coordonnées utiles, modalités administratives pour introduire votre demande d'aide), **cliquez [ici](#)**.

→ Accompagnement régional pour les emplois d'avenir

Pour obtenir une aide supplémentaire sur le dispositif des emplois d'avenir, vous pouvez adresser une demande écrite au Service Lien social :

Service Lien social // Gaëlle CHARTÉ // Tel : 05 49 55 68 73 // vie.associative@cr-poitou-charentes.fr



La région Pays de la Loire

→ Pérennisation des emplois-tremplin créés entre 2005 et 2011

Si le dispositif des Emplois-tremplin n'a pas été reconduit depuis 2011 dans la région Pays de la Loire, l'effort du Conseil Régional s'est orienté sur la pérennisation de ces emplois-tremplin (plus d'information en **cliquant [ici](#)**).

→ Accompagnement pour les emplois d'avenir

Le Conseil Régional a également développé une aide en direction des emplois d'avenir avant le recrutement et pendant la durée de l'emploi.

Plus d'information **en cliquant [ici](#)** et en contactant votre OPCA.

La région Haute-Normandie

→ « Emploi-tremplin »

Le Conseil régional de Haute-Normandie dispose d'un dispositif « emploi-tremplin », vous retrouverez toutes les informations nécessaires (conditions d'éligibilité et coordonnées utiles) en **cliquant [ici](#)** ainsi que l'ensemble des documents pour effectuer votre demande en **cliquant [ici](#)**.

→ « Aide pour les associations créatrices d'emploi ou d'activités »

Par ailleurs, la région Haute-Normandie propose également « une aide pour les associations créatrices d'emploi ou d'activités ». Dans le cadre de ce dispositif « une association peut bénéficier, par exemple, d'un accompagnement pour construire des outils de gestion, pour consolider ses partenariats, pour aider dans la mise en place d'une nouvelle activité... ».

Plus d'infos en **cliquant [ici](#)**.